



COLLOQUE

Le paiement électronique
dans tous ses états

Mercredi 22 juin 2016

Salle des Conseils - 2^e étage
12 place du Panthéon 75005 Paris

Le paiement électronique dans tous ses états

9h00 Accueil des participants

9h30 Début des travaux

Introduction

par **Jérôme Passa**, professeur et directeur du CEJEM à l'université Paris II Panthéon-Assas

PANORAMA GÉNÉRAL

Modérateur : **Pierre Storrer**, avocat chez Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP

Règles applicables au paiement électronique : vue d'ensemble

par **Myriam Roussille**, agrégée des Facultés de droit, université du Mans

Existe-t-il un droit du paiement électronique ?

par **Michel Espagnon**, docteur en droit

L'apport de la deuxième Directive sur les services de paiement (DSP 2) et ses perspectives de transposition

par **Lise Breteau**, avocate au Barreau de Paris

Pause

PSP : la lutte des anciens et des nouveaux agrégateurs et initiateurs de paiement, Fintech, GAFA

par **Jérôme Traisnel**, président directeur général de Slimpay

Moyen de paiement, authentification et biométrie

par **Éric A. Caprioli**, avocat chez Caprioli & Associés, vice-président de la FNTEC et du CESIN, enseignant à l'université Paris II Panthéon-Assas

Le point de vue de l'autorité de contrôle

par un responsable de l'ACPR

Débat

Le paiement électronique dans tous ses états

12 h 15 Clôture de la matinée / Déjeuner libre

14 h 30 Reprise des travaux

QUESTIONS SPÉCIALES

Modérateur : **Jean-Marie Ferrieres**, expert en informatique et en technologie de l'information, expert de la Cour d'appel de Paris

La protection des données personnelles de paiement

par **Katty Saint-Gelais**, juriste au service des affaires économiques à la CNIL

Le paiement sur internet

par **Martine Briat**, directeur juridique chez GIE Cartes Bancaires

Blochain et monnaies virtuelles

par **Pascal Agosti**, avocat chez Caprioli & Associés, enseignant à l'université Paris II Panthéon-Assas

Bitcoins : efficacité, acceptabilité

par **Caroline Laverdet**, avocat à la Cour

Pause

Le paiement électronique par téléphone mobile et paiement sans contact

par **Marie Dubarry**, responsable partenariat stratégique et paiement ORANGE

Débat

Conclusion

par **Jérôme Huet**, professeur émérite de l'université Paris II Panthéon-Assas

17 h 30 Fin des travaux

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Lieu

Université Paris II Panthéon-Assas - Salle des conseils, 2^e étage
12 place du Panthéon 75005 Paris
RER : Luxembourg - Parking public : Soufflot

Inscription

Avant le 15 juin 2016 accompagnée des frais à adresser à :
Université Paris II Panthéon-Assas - CEJEM
12 place du Panthéon 75231 Paris Cedex 05

Frais d'inscription

100 € T.T.C. par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'université Paris II Panthéon-Assas

Contacts

Nathalie cériani & Sophie Gesret
Téléphone : 01 44 41 56 91 - Télécopie : 01 44 41 56 55
Courriel : nathalie.ceriani@u-paris2.fr

-
- Les demandes d'attestation de présence se font par courriel : sophie.rose.gesret@gmail.com
 - Colloque validé pour la formation continue obligatoire des avocats
 - Nombre de places très limité, merci de répondre dès réception de ce programme
-

Avec le concours des étudiants du master 2 Droit du multimédia et de l'informatique (DMI), de l'Association des anciens DMI (AADMI), du master 2 Droit de la communication (DTCOM), de l'AFDIT, de l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE), de la Revue Lamy droit de l'immatériel, des Affiches Parisiennes, de La Semaine Juridique Édition Générale et Droit des Affaires (LexisNexis), de la revue Expertise, des Éditions Lextenso, des Éditions Dalloz.



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS

12 place du Panthéon 75005 Paris
www.u-paris2.fr